

Déclaration commune sur les images générées par l'IA

61 autorités de protection des données dont l'APDP ont publié le lundi 23 février une déclaration commune en réponse aux graves préoccupations suscitées par les systèmes d'intelligence artificielle (IA) qui génèrent des images et des vidéos réalistes représentant des personnes identifiables à leur insu et sans leur consentement. Les signataires sont particulièrement préoccupés par les dommages potentiels causés aux enfants.

La déclaration énonce les principales attentes et les principes fondamentaux pour toutes les organisations qui développent et utilisent des systèmes de génération de contenu basés sur l'IA, notamment :

- Mettre en place des mesures de protection solides pour empêcher l'utilisation abusive d'informations personnelles et la génération d'images intimes non consenties et d'autres contenus préjudiciables, en particulier lorsque des enfants sont représentés ;
- Garantir une transparence significative sur les capacités des systèmes d'IA, les mesures de protection, les utilisations acceptables et les conséquences d'une utilisation abusive ;
- Fournir des mécanismes efficaces et accessibles permettant aux individus de demander la suppression de contenus préjudiciables impliquant des informations personnelles et répondre rapidement à ces demandes ;
- Traiter les risques spécifiques pour les enfants en mettant en œuvre des mesures de protection renforcées et en fournissant des informations claires et adaptées à leur âge aux enfants, aux parents, aux tuteurs et aux éducateurs.

[Déclaration commune sur les images générées par l'IA et la protection de la vie privée](#)